



## Comptabilité associative, responsabilité

Par **barquette75**, le **28/07/2018** à **14:46**

Bonjour,

J'ai été secrétaire salariée d'une association. Je devais "améliorer la comptabilité de l'association" sur mon contrat de travail.

Sauf que voilà, une trésorière acariâtre ne voulant pas travailler avec qui que ce soit, méchante, rabaissant, m'en a empêchée. J'ai fini mon contrat.

Lors de l'A G suivante, elle a envoyé par mail des comptes avec pleins d'erreurs. Je leur ai signalé les erreurs, indiqué que j'étais prête à les rencontrer pour rendre une copie plus conforme à la réalité, pas de réponse.

A l'A G, il a été présenté par la présidente et la trésorière ces comptes faux. J'ai tenté d'expliquer les choses, la trésorière est partie et à la suite les comptes ont été validés par le reste des adhérents sans connaissances de cause (et sans vérificateur aux comptes).

Le compte rendu de l'ag, n'a pas été donné depuis plus de 6 mois.

Puis-je de nouveau dénoncer ces faits vers la secrétaire bénévole et la nouvelle trésorière qui ne connaît pas les faits ?

Merci.

J'ai signalé également, l'agression verbale dont j'ai été victime et les propos de cette ancienne trésorière à mon égard en présence de la présidente. Aucune réaction, tout est caché par la présidente et l'ancienne trésorière.

Par **morobar**, le **29/07/2018** à **09:05**

Bonjour,

Vous pouvez mais dans quel intérêt ?

Si j'ai bien compris, vous ne faites plus partie du personnel, et les comptes ont été approuvés, voire le quitus donné.

Par **Tisuisse**, le **30/07/2018** à **08:21**

Bonjour,

Vous êtes membre de l'association ou non ?

Les erreurs, même s'il s'agit de détournements de fonds, sont de la seule responsabilité civile et pénale de la Présidente et de la Trésorière, pas de vous qui n'étiez qu'une exécutante des consignes qui vous étaient données. Quand aux autres membres de l'association, c'est à eux aussi de prendre en charge les conséquences de leur quitus et du vote, pas à vous.

Par **barquette75**, le **30/07/2018** à **09:49**

Je suis adhérente, oui.

Il s'agit d'une association employeur et qui reçoit des subventions, à mon sens, cela est grave.. Le compte de résultat présente un déficit de 1500 € alors qu'il est en réalité de 500 €. Une dette envers l'urssaf de 500 € est présentée alors qu'elle n'existe pas.

Si je veux agir, c'est que :

Ces dames n'ont fait que rabaisser l'autre en soulignant, qu'elles ont rien à prouver et qu'il est normal de présenter des comptes faux à une AG!

Il y a 450 adhérents qui paient 148 € pour une comptabilité saine, et les dirigeantes leur mentent avec le sourire. Je suis maintenant l'une d'entre eux.

Des bénévoles, éccœurés, préfèrent partir sans rien dire au bout d'un an...

Ces dirigeantes prônent l'honnêteté et la convivialité...

Cette association mérite largement mieux